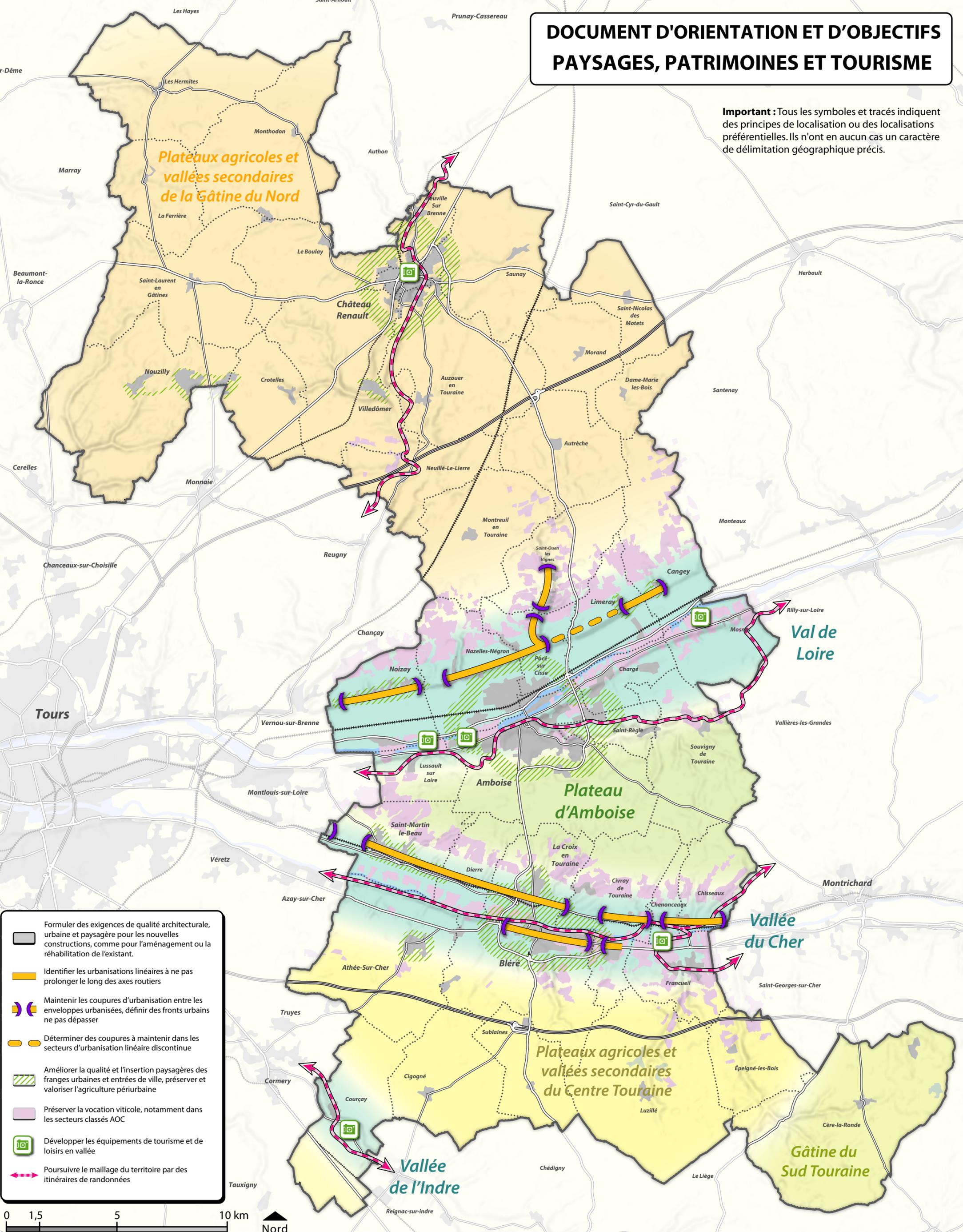


DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS PAYSAGES, PATRIMOINES ET TOURISME

Important : Tous les symboles et tracés indiquent des principes de localisation ou des localisations préférentielles. Ils n'ont en aucun cas un caractère de délimitation géographique précis.



-  Formuler des exigences de qualité architecturale, urbaine et paysagère pour les nouvelles constructions, comme pour l'aménagement ou la réhabilitation de l'existant.
-  Identifier les urbanisations linéaires à ne pas prolonger le long des axes routiers
-  Maintenir les coupures d'urbanisation entre les enveloppes urbanisées, définir des fronts urbains ne pas dépasser
-  Déterminer des coupures à maintenir dans les secteurs d'urbanisation linéaire discontinue
-  Améliorer la qualité et l'insertion paysagères des franges urbaines et entrées de ville, préserver et valoriser l'agriculture périurbaine
-  Préserver la vocation viticole, notamment dans les secteurs classés AOC
-  Développer les équipements de tourisme et de loisirs en vallée
-  Poursuivre le maillage du territoire par des itinéraires de randonnées

